



LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-14 du 28 octobre 2024

relatif à

LA LEVEE DES OPPOSITIONS ET LA DEMANDE DE CREDIT POUR
LE REAMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA ROUTE DE TRANSIT
ET DU CHEMIN DE PRE D'EMOZ

-

A LA REPONSE AU POSTULAT DE M. LIONEL BILECI POUR LE
GROUPE DES VERTS-ALTERNATIVES, DEPOSE LE 24 MARS 2014
ET INTITULE « POUR UNE INCITATION A BAISSER LA VITESSE SUR
LA ROUTE DE TRANSIT ET POUR PLUS DE SECURITE ET DE
CONFORT ACOUSTIQUE POUR LES RIVERAINS »

-

A LA REPONSE AU POSTULAT DE M. PHILIPPE PASCHE POUR LE
GROUPE PLR, DEPOSE LE 24 OCTOBRE 2020 ET INTITULE
« FLUIDITE ET SECURITE DU TRAFIC AU CARREFOUR DE LA
ROUTE D'EVIAN AVEC LA ROUTE DE TRANSIT AINSI QUE
IRRIGATION ET DESSERTE DES QUARTIERS ADJACENTS A LA
ROUTE DE TRANSIT »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Ce préavis est rédigé dans le cadre du projet de réaménagement des accès à la ville d'Aigle depuis la route de Transit (RC 780a) en créant une nouvelle pénétrante routière complète sur le chemin de Pré d'Émoz. Ce projet s'appuie sur les études techniques réalisées en 2018 et 2022 par le bureau d'étude de mobilité, Transitec. Une première mise à l'enquête a été réalisée en 2021, mais en raison d'oppositions, le projet a été retiré par la Municipalité. Une nouvelle mise à l'enquête a été effectuée en février 2024, intégrant les données actualisées du rapport Transitec de 2022.

Il répond également aux deux postulats suivants :

Postulat de M. Lionel Bileci déposé le 24 mars 2014 intitulé « Pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et de confort acoustique pour les riverains

Postulat de M. Philippe Pasche déposé le 24 octobre 2020 intitulé « Fluidité et sécurité du trafic au carrefour de la route d'Evian avec la route de Transit ainsi qu'irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de Transit ».

2. HISTORIQUE

Le projet prend sa source dans les conclusions des études de mobilité réalisées en 2018, qui ont révélé la saturation des infrastructures routières, notamment au niveau du carrefour de Pautex et sur la route d'Évian. En 2021, une première mise à l'enquête publique avait été réalisée, mais à la suite d'oppositions des riverains et autres parties prenantes, le projet a été temporairement retiré par la Municipalité pour révision. Le rapport complémentaire de Transitec en 2022 a permis d'ajuster le projet afin de mieux répondre aux préoccupations soulevées. Une nouvelle mise à l'enquête, prenant en compte ces nouvelles données, a été réalisée en février 2024. Deux oppositions ont été déposées dans les délais à la Municipalité et à la suite d'une rencontre dans les bureaux du service technique, les deux oppositions ont été maintenues par les opposants.

A noter aussi qu'en 2023 le Canton a testé l'abaissement de la route de Transit, passant de 80km/h à 60km/h. Les conclusions de ces essais étant positif, le Canton a définitivement validé la vitesse de circulation à 60km/h en 2024.

3. CONTEXTE ACTUEL

La route de Transit RC 780a borde la ville d'Aigle à l'ouest et assure un contournement entre le nord et le sud de la ville. Le chemin de Pré d'Émoz, actuellement limité à un accès secondaire en tourner-à-droite, ne permet pas une pénétration efficace dans la ville. La saturation des carrefours, notamment celui de Pautex, justifie la nécessité d'une nouvelle pénétrante pour désengorger les voies actuelles et offrir une meilleure fluidité du trafic.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à transformer la jonction entre le chemin de Pré d'Émoz et la RC 780a, avec comme principal changement une nouvelle pénétrante sur le chemin de Pré d'Émoz, depuis la route de Transit en venant du nord :

- **Création d'une voie tourner-à-gauche** depuis le nord de la RC 780a pour permettre l'entrée sur le chemin de Pré d'Émoz, et une voie d'insertion dans le sens nord-sud.
- **Élargissement de la chaussée** selon les besoins pour améliorer la fluidité du trafic et respecter les normes géométriques.
- **Signalisation et éclairage** : Installation de nouveaux panneaux et candélabres pour sécuriser l'intersection.

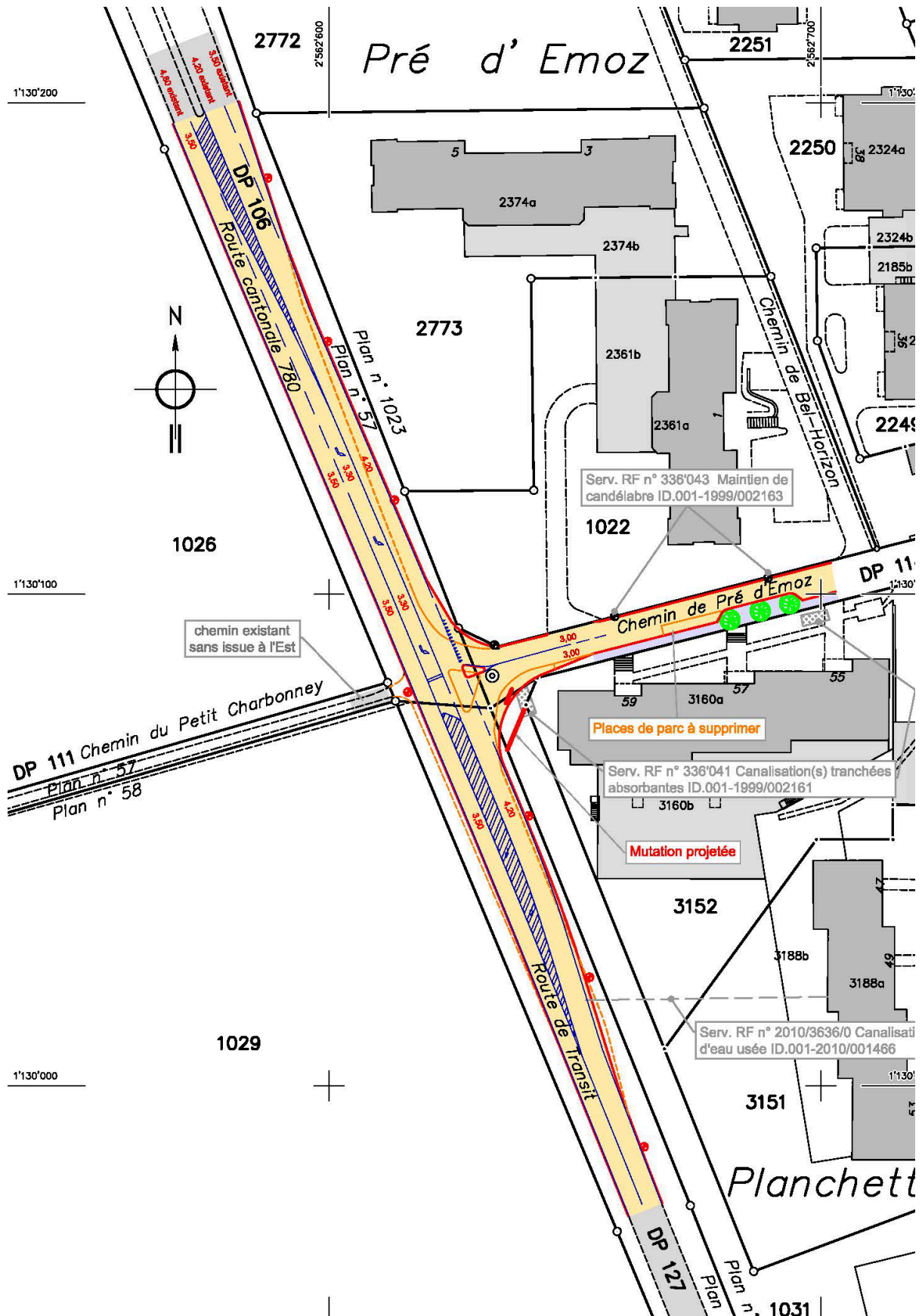
Ces ajustements tiennent compte des retours d'expérience issus de la mise à l'enquête de 2021 et des conclusions du rapport Transitec 2022.

Des travaux de minime importance seront réalisés sur le chemin de Pré d'Emoz, afin de garantir une bonne fluidité sur ce tronçon et d'améliorer l'accès aux utilisateurs de mobilité douce.

- Suppression de places de parc longitudinales qui se trouvent le long du chemin de Pré d'Emoz.
- Déplacement de l'arrêt de bus pour une meilleure visibilité des piétons et accès parkings.
- Amélioration de la traversée piétonne grâce à un plateau plus large, au niveau de l'arrêt de bus actuel.

A noter aussi que ces travaux seront réalisés en coordination avec la DGMR qui a comme projet de refaire l'entier de la couche d'usure du revêtement routier sur la route de Transit, dans le cadre de ces travaux d'entretien. Le futur enrobé bitumineux de la route de transit sera de type phono absorbant afin de réduire les nuisances dues au trafic routier.

Un futur projet de réaménagement et requalification complète du chemin de Pré d'Emoz, fera l'objet d'un autre préavis à moyen terme.



5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Tenant compte de l'important développement de notre ville et après les multiples interpellations des aiglons, la Municipalité est favorable à la fluidification ainsi qu'à la sécurisation et aux impacts de trafic routier en provenance de la route de Transit. Toutes les démarches ont été effectuées en collaboration avec le Canton, responsable de l'aménagement de tracé. Celui-ci a validé l'aménagement de ce carrefour ainsi que les mesures de sécurisation proposées. Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre de la diminution de la pollution sonore qui prévoit l'abaissement de la vitesse et le remplacement de l'enrobé actuel par une solution phono-absorbante.

Ce préavis répond également aux postulats Bileci et Pasche qui demandaient :

- La création d'une pénétrante dans le quartier Planchette
- La réduction de la vitesse et de l'impact sonore de la route de transit
- L'augmentation de la sécurité des usagers.

La Municipalité a reçu et entendu les opposants à ce projet suite à la mise à l'enquête. Elle a partiellement pris en compte les remarques et propositions formulées notamment en matière de sécurité et de nuisances sonores.

Ce projet s'inscrit comme une des étapes de l'amélioration des pénétrantes depuis la route de transit vers les différents quartiers de notre agglomération afin de pouvoir prendre en compte tous les aspects des différentes formes de mobilité et de garantir la sécurité de tous les usagers.

Cette réalisation fait partie du programme de législature 2021-2026 et figure au plan des investissements prévus par la Municipalité.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC VD), en cas d'opposition, la Municipalité transmet le dossier au Conseil communal pour adoption. Cette dernière statue sur les réponses motivées aux oppositions non retirées en même temps qu'il se prononce sur l'adoption du plan.

Deux oppositions ont été enregistrées. Ces oppositions sont annexées au présent préavis.

Les griefs des opposants seront traités successivement, en commençant par le résumé du grief puis le projet de réponse.

Opposition des Vert.e.s & Ouverts – Johann Belwald, Louis Goy, Bernard Borel et Emmanuelle Emery

1. Cohérence de la planification

Selon les opposants, le projet d'aménagement manquerait de cohérence et ne respecterait pas le principe d'unité de la matière. Ils demandent le report de ce projet, afin que celui-ci soit étudié en même temps que le projet de réaménagement de la route d'Évian.

Proposition de réponse :

Le projet d'aménagement du carrefour de Pré d'Emoz se base précisément sur une étude du bureau Transitec de 2018 concernant la route de Transit (RC 780) dans son ensemble. La

solution retenue, dans le cadre de ce projet, est donc en cohérence avec les conclusions de l'étude précitée qui préconise la mise en place de nouveaux accès par l'ouest depuis la route de Transit pour offrir une meilleure accessibilité au quartier de la « Planchette », soulager le carrefour de Pautex, respectivement la route d'Evian, et garantir la fluidité et la sécurité des déplacements sur la route de Transit.

2. Nuisances sonores

Les opposants font valoir une augmentation des nuisances sonores pour les riverains.

Proposition de réponse :

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), y compris la Cellule bruit, a rendu un préavis positif concernant le projet. S'agissant de la problématique des nuisances sonores, une étude acoustique a été réalisée par le bureau B+C Ingénieurs SA. Les conclusions de cette étude démontrent la conformité du projet avec l'OPB, sous réserve du changement de 8 fenêtres sur la façade Ouest du bâtiment ECA 3160a. Cette mesure sera exécutée, dans le cadre de la réalisation du projet. Mesure qui doit être vérifiée depuis la mise à 60 Km/h de la route de Transit et le futur changement de type d'enrobé sur cette même route, pour un enrobé de type phono absorbant.

3. Sécurité routière

Les opposants craignent des problèmes de sécurité routière, notamment pour les piétons qui empruntent le chemin de Pré d'Emoz.

Proposition de réponse :

Les mesures contraignantes de modération du trafic en place et à réaliser, dans le cadre du projet, ainsi que la configuration du carrefour avec perte de priorité, sont de nature à dissuader les automobilistes qui voudraient utiliser ce nouvel accès comme raccourci vers le centre ou la gare d'Aigle.

Par ailleurs, des modifications mineures, non prévues dans la mise à l'enquête, seront réalisées à la suite des travaux, afin notamment de sécuriser l'arrêt de bus et la traversée piétonne qui se situent au milieu du chemin de Pré d'Emoz.

4. Transports publics

Les opposants craignent que l'augmentation de trafic générée par le projet bloque les bus TPC qui circulent sur l'actuelle ligne 101. Par ailleurs, ils dénoncent l'absence de possibilité de permettre un tourner à gauche sur la route de Transit pour le bus TPC.

Proposition de réponse :

Des perturbations ne sont pas à craindre au niveau des transports publics. D'une part, les aménagements de modération du trafic seront adaptés, dans le cadre du projet, afin d'éviter tout engorgement au niveau de l'accès au chemin de Pré d'Emoz. D'autre part, des modifications mineures, non prévues dans la mise à l'enquête, seront réalisées à la suite des travaux, afin de garantir la fluidité du trafic.

La desserte bus à double sens du chemin de Pré d'Emoz n'est pas envisagée. Il n'est donc pas utile de ménager une possibilité de tourner à droite sur la route de Transit pour les bus TPC. Dans tous les cas, cette question ne remet pas en cause le caractère réglementaire du projet soumis à l'enquête publique.

Opposition de PRO VELO Chablais

L'opposition transmise par l'association PRO VELO Chablais concerne le fait que le projet ne traite pas directement des aspects de mobilité douce.

Proposition de réponse :

En plus des modifications mineures, non prévues dans la mise à l'enquête, qui seront réalisées à la suite des travaux, afin notamment de sécuriser l'arrêt de bus et la traversée piétonne qui se situent au milieu du chemin de Pré d'Emoz, des mesures spécifiquement liées à la mobilité douce seront traitées ultérieurement par d'autres projets urbanistiques dans le secteur.

Une fois le préavis accepté par le conseil communal, les oppositions traitées et la procédure de recours terminée, les travaux pourront débuter durant la deuxième partie de l'année 2025 pour une durée approximative de 2 mois.

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

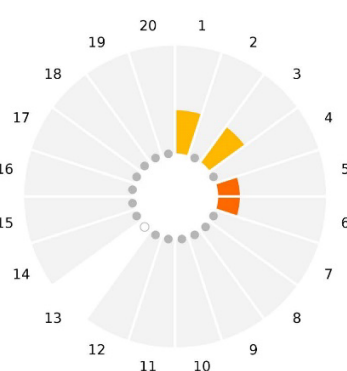
Deux rapports techniques guident ce projet :

- Rapport 2018 : Identification des solutions possibles pour désengorger la route d'Évian, avec trois options : perte de priorité, giratoire ou carrefour à feux pour la création d'une nouvelle pénétrante sur le Chemin de Pré d'Emoz.
- Rapport 2022 : Ajustement des solutions de modération du trafic, en réponse aux oppositions de 2021, et intégration de mesures spécifiques pour éviter les flux de transit indésirables dans les zones résidentielles.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Synthèse

1. Mobilité	
2. Utilisation du sol	
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	
4. Cadre de vie et espace public	
5. Énergie	
6. Changements climatiques et risques	
7. Diversité biologique et espace naturel	
8. Qualité du sol et de l'eau	
9. Création de richesse	
10. Conditions cadre pour l'économie	
11. Résilience économique	
12. Compétitivité de l'économie et innovation	
13. Consommation de ressources	
14. Formation et éducation	
15. Égalité des chances	
16. Cohésion sociale	
17. Santé et prévention	
18. Culture, sport et loisirs	
19. Gestion publique	
20. Gouvernance et partenariat	



Légendes
● Défavorable
● Défavorable avec points favorables
● Moyen
● Favorable avec réserves
● Favorable
● Pas concerné
○ À approfondir

9. CONFORMITE AVEC LES PLANIFICATIONS SUPERIEURES

Ce projet ne prend pas en considération les planifications supérieures, plan directeur communal, schéma Directeur cyclable.

Le projet a pour seul but de traiter l'aspect routier. Les mesures en lien avec la planification supérieure seront prises en considérations lors de la requalification future du chemin de Pré d'Emoz sur sa totalité.

Seules les études du bureau de mobilité Transitec ont été suivies afin de réaliser ce préavis. Des sollicitations auprès du Canton ont tout de même été effectuées pour connaître la faisabilité de la création d'un passage sécurisé ou inférieur sur la route de Transit afin de rejoindre la plaine agricole depuis le chemin de Pré d'Emoz. Le résultat de cette démarche n'a pas été positif et ne peut pas se réaliser dans le cadre de ce projet.

10. INCIDENCES FINANCIERES

Les coûts des travaux se montent à :

Travaux de génie civil :

1) Installations de chantier	CHF	49'000.-	TTC
2) Travaux préparatoires	CHF	4'500.-	TTC
3) Terrassements	CHF	110'000.-	TTC
4) Assainissements	CHF	12'000.-	TTC
5) Superstructure	CHF	138'000.-	TTC
6) Régie	CHF	14'000.-	TTC

Travaux pour l'éclairage public :

1) Fouilles	CHF	12'000.-	TTC
2) Fourniture et pose luminaires et mâts	CHF	39'000.-	TTC

Signalisation routière :

1) Nouvelles signalisations verticales	CHF	5'000.-	TTC
2) Nouveaux marquages routiers	CHF	39'000.-	TTC
3) Déplacements signalisations existantes	CHF	5'000.-	TTC

Honoraires :

1) Horaires ingénieur civil	CHF	51'000.-	TTC
2) Honoraire bureau mobilité	CHF	22'000.-	TTC
3) Essais divers	CHF	2'500.-	TTC

Divers et imprévus :

1) Divers et imprévus estimation	CHF	53'000.-	TTC
----------------------------------	-----	----------	-----

Total des travaux TTC **CHF 556'000.- TTC**

Le coût total de CHF 556'000.- TTC est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés selon les prix courants 2024 au stade du devis général du projet d'ouvrage. Toutefois, la forte variation des prix actuelle rend l'exercice difficile.

Ces travaux de réaménagement du carrefour de la route de Transit et du chemin de Pré d'Emoz, figurent dans le plan d'investissement 2024-2028

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntées, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 40 ans sera appliqué pour les travaux de génie civil liés aux routes, dès la fin des travaux.

11. REPONSES AUX DEUX POSTULATS

Les travaux entrepris par la commune d'Aigle concernant le réaménagement du carrefour de la route de transit et du Chemin de Pré d'Emoz, ainsi que la limitation de vitesse de la route de Transit à 60 km par le Canton avec également dans le futur le changement de type d'enrobé sur cette même route, pour un enrobé de type phono absorbant répondent aux deux postulats déposés en 2014 par M. Bileci et 2020 par M. Pasche.

12. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2024-14 du 28 octobre 2024
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 556'000.- TTC relatif à réaménagement du carrefour de la route de Transit et du chemin de Pré d'Emoz ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 556'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver les réponses proposées et de lever les oppositions dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour de la route de Transit et du chemin de Pré d'Emoz, tel que mis à l'enquête ;
4. De prendre acte de la réponse au postulat de M. Lionel Bileci, pour le groupe les Verts-Alternatives « pour une incitation à baisser la vitesse sur la route de transit et pour plus de sécurité et confort acoustique pour les riverains »

5. De prendre acte de la réponse au postulat de M. Philippe Pasche, pour le groupe PLR
« fluidité et sécurité du trafic au carrefour de la route d'Evian avec la route de transit
ainsi que irrigation et desserte des quartiers adjacents à la route de transit »

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

G. Devaud

A. Décaillet

Municipal délégué : Jean-Luc Duroux

Annexes :

- Plan mise à l'enquête B+C
- Plans projet B+C situation 1 :250 et 1 :500
- Etude Transitec 2018
- Etude Transitec 2022
- Etude acoustique B+C 2021
- Opposition Vert.e.s
- Opposition Pro Vélo
- Rapport boussole 21
- Postulat M. Lionel Bileci
- Postulat M. Philippe Pasche